

CPI : la France se renie

Category: Communiqués

écrit par jmfouquer | 3 décembre 2024

Décisions de la Cour Pénale Internationale (CPI) : la France se renie

La plainte de la Cour pénale internationale (CPI) contre Netanyahu, Gallant (Israël) et le Palestinien M. Deif a mis longtemps à être formalisée.

C'est le 20 mai 2024 que le procureur Karim Khan, avait demandé à la Cour de délivrer des mandats d'arrêt contre Netanyahu, Galant et trois responsables du Hamas. C'est seulement six mois plus tard, le 21 novembre, que ces mandats ont été délivrés¹[Situation dans l'État de Palestine : La Chambre préliminaire I de la CPI rejette les exceptions d'incompétence soulevées par l'État d'Israël et délivre des mandats d'arrêt à l'encontre de MM. Benyamin Nétanyahou et Yoav Gallant.](#)

Ce délai, anormalement long, ne peut s'expliquer que par les pressions exercées par Israël et différents pays occidentaux – États-Unis en tête, sur la CPI. Et il est à comparer avec le très bref délai entre la demande de délivrance d'un mandat d'arrêt contre Poutine et sa délivrance réelle : trois semaines. **Le double standard est évident.**

Les réactions israéliennes et étasuniennes ont été très vives : Netanyahu a évidemment accusé la CPI d'« antisémitisme » en osant se comparer à... Dreyfus. Et Biden a qualifié les mandats de «scandaleux».

Par contre, Josep Borrell, représentant de l'UE pour les Affaires étrangères, a insisté sur le nécessaire respect du droit international incarné par la CPI. C'était sans compter sur la Hongrie et l'Allemagne, inconditionnels du soutien à

Israël, refusant d'appliquer les mandats de la CPI, tandis que d'autres États tergiversaient.

Quant à la France, une semaine après avoir semblé faire preuve de fermeté quant à l'application du droit international, voilà qu'elle invoque de soi-disant « immunités des États non parties à la CPI », comme Israël. Et d'ajouter que « de telles immunités s'appliquent au Premier ministre Netanyahu et autres ministres concernés ».

Or la jurisprudence est constante : elle dit le contraire. Il n'y a, en l'espèce, aucune immunité, de quelque nature que ce soit, pour quiconque. Des « mauvaises langues » bien informées confient que le prix payé pour cette volte face aurait été l'implication de Macron dans l'accord de cessez-le-feu au Liban.

La France doit affirmer qu'elle est décidée à exécuter les mandats d'arrêt si l'un quelconque de ceux qu'ils visent pénètre sur le territoire national.

Bagnolet, le 3 décembre 2024

ENSEMBLE!

Mouvement pour une Alternative de Gauche Écologiste et Solidaire